

**Projet Procès-Verbal**  
**Réunion du CSE d’Etablissement IFAC**  
**Du 10 Novembre 2020**

**Etaient Présent(e)s :**

**Présidence :**

**Didier SINTES**, Directeur des Ressources Humaines

**Élu(e)s titulaires :**

Marielle	PARTAIX	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Grenoble
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT (DS)	1er collège	Sartrouville
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2ème collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3ème collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Assa	SOUMARE	CFDT	2ème collège	Paris

**Délégués syndicaux de UES**

- Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT
- Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT

**Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :**

**Élu(e)s titulaires :**

Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT		Grenoble
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Mickaël	FLAMENT	CFDT	1er collège	Sartrouville
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Rachida	IDIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes

**Délégués syndicaux de UES**

- Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT

**ORDRE DU JOUR DU CSE Ifac 10 Novembre 2020**

**POINT 1 : Validation des PV :**

- a) Validation PV du 08 octobre 2020

**POINT 2 : Mouvements de personnel au CSEe**

- a) Démission des membres élus du CSEe
- b) Remplacement des membres CSEe

**POINT 2 BIS : Complémentaire santé**

*Intervention de Stéphanie BONNIN la Directrice Assurances de Personnes Région Ile de France / Centre de Gras Savoye :*

- a) Bilan 2019
- b) Projections à venir

**POINT 3 : Fonctionnement du CSE ifac**

- a) Transfert des fonds des anciens CE et des subventions 2019
- b) Bilan des reliquats des anciens CE
- c) Subventions 2015/2019 réelles et les reliquats
- d) Subventions 2020-2021 prévisionnelles
  - i. Versement de l'employeur pour réaliser les ASC 2019/2020 ANCV/Chèques cadeaux et périodicité de versement du fonctionnement CSE ifac 2019/2020
  - ii. Aide Juridique
  - iii. Site Web
  - iv. « HelloCse » « [www.helloce.fr](http://www.helloce.fr) »
  - v. Dotation du matériel CSE
  - vi. Nomination d'expert-comptable
  - vii. Nomination de représentants de proximité ou R.S. Syndicale

**POINT 4 : Questions du CSEe relatives à SSCT**

- a) Dossiers inaptitudes et suivis des dossiers
- b) Accord d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes
- c) Nomination de référent d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes CSE ifac
- d) Nomination de référent harcèlement CSE ifac
- e) Rapport 2 019 de la Médecine de travail/CRAM
- f) Les marchés entrants et sortants 2 020 et les problèmes rencontrés d'ordre sociale, organisation temps de travail et plannings annuels

**POINT 5 - Base de données économique et sociale (BDES)**

- a) BDES
  - i. Mise à jour des éléments
  - ii. Simplification accès
- b) Retour sur l'AG ifac (assemble général) et l'CA ifac (conseil d'administration)

**POINT 6 - Actions sociales**

- a) Chèques cadeaux de Noël 2 020
- b) Chèques Vacances 2 021

- c) Prise en charge BAFA des enfants des salariés par l'IFAC ou les établissements
- d) Bilan comptable des ASC 2 019/2020

**POINT 7 – Barème kilométrique**

**POINT 8 - NAO 2 020**

- Avancement des négociations/accord d'entreprise

**POINT 9 – DIVERS**

**La séance est ouverte Mardi 10 Novembre 2020, en visioconférence**

**POINT 1 : Validation des PV :**

**a) Validation PV du 08 octobre 2020**

- Point reporté à la prochaine réunion CSE Ifac

**POINT 2 : Mouvements de personnel au CSEe**

**a) Démission des membres élus du CSEe**

À la suite de la perte du marché, le mandat de **Cherazzedde MANTE-CHABBI** tombe de fait.

Deux possibilités de remplacement par ordre de suppléance dans la liste :

1. **Karim AIT-ALLIOUA** (Ile de France)
2. **Jeannie BERTELOOT** (Région Nord)

**b) Remplacement des membres CSEe Ifac et Commission :**

**Commission SSCT :**

- **Christine LORET** (suppléante) prend la place de fait de **Cherazzedde MANTE-CHABBI** en membre titulaire
- **Appel aux élus pour pourvoir le remplacement du suppléant**

**Commission Economique :**

- Point reporté à la prochaine réunion pour le remplacement de **Cherazzedde MANTE-CHABBI**.
- Sylvain LANDAU propose sa candidature

**CSE Central :**

- **Yann BONNICHON** et **Sandrine MEUNIER** sont élus membres suppléants au CSE Central.

**POINT 2 BIS : Complémentaire santé**

*Intervention de Stéphanie BONNIN la Directrice Assurances de Personnes Région Ile de France / Centre de Gras Savoye :*

- a) Bilan 2019
- b) Projections à venir

Le bilan annuel est à nouveau déficitaire de plus de 100 000 euros, afin de permettre un retour à l'équilibre la Direction a pris les mesures suivantes :

- ✓ Dénoémisation automatique du conjoint. Dès lors que le conjoint a une complémentaire santé, c'est la mutuelle du conjoint qui passera en priorité pour la prise en charge de ses propres frais. Cette mesure est destinée à faire intervenir Klesia en complément. Cette mesure ne modifie pas la prise en charge globale pour le collaborateur mais seulement l'ordre d'intervention des organismes de mutuelle,
- ✓ Suppression de l'option 3, dont la nature des garanties supplémentaires apportées n'étaient pas significativement différentes de celles offertes par les autres options et qui génèrent un déficit important pour peu de cotisants.
- ✓ Amélioration de l'option 2 pour mise en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.
- ✓ Augmentation des cotisations : +1€ pour les isolés / +2€ pour la famille / +4€ option 1 famille / +7€ option 2 famille

L'Ifac a également pris sa part en augmentant sa participation de la part patronale sur les régimes de base.

#### Consultation des membres du Cse Ifac :

- Les membres du CSE Ifac, demandent la possibilité de contacter un autre courtier et de mettre en concurrence Gras Savoye afin de comparer plusieurs devis.
- Au vu du délai de prévenance, les membres du CSE Ifac ont le sentiment d'être mis sur le fait accompli, et auraient souhaité en être informé lors des dernières réunions.

➤ **2 avis défavorables ; une abstention ; 7 avis favorable avec réserves, pas d'autres choix.**

#### POINT 3 : Fonctionnement du CSE ifac

##### a) Transfert des fonds des anciens CE et des subventions 2019

**Didier SINTES le Président** informe l'instance que le transfert des fonds de fonctionnement est en cours et devrait être sur le compte du Cse Ifac fin de semaine ou début de semaine prochaine.

##### b) Bilan des reliquats des anciens CE

##### c) Subventions 2015/2019 réelles et les reliquats

**Didier SINTES le Président** s'engage à apporter les éléments à la prochaine réunion en ressortant les états comptables.

##### d) Subventions 2020-2021 prévisionnelles

##### i. Versement de l'employeur pour réaliser les ASC 2019/2020 ANCV/Chèques cadeaux et périodicité de versement du fonctionnement CSE ifac 2019/2020

**Didier SINTES le Président**, assure avoir transmis les éléments lors de la dernière réunion.

**Sylvain Landau** informe l'instance que l'action chèque Noël est lancée, et qu'il rencontre certaines difficultés à recenser les adresses emails de nos collaborateurs. La demande de subventions pour réaliser les ASC a été validée, il est dans l'attente d'un versement d'environ 240 000 euros qui devrait être sur le compte du CSE central très prochainement.

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, rappelle que la règle fixée pour la périodicité de versement de la subvention de fonctionnement n'a pas été respectée depuis le début du mandat. Il demande quand aura lieu le 1<sup>er</sup> versement car le CSE Ifac a besoin de trésorerie.

**Didier SINTES le Président**, assure que les reliquats de la subvention de fonctionnement sera effectué avant la semaine prochaine, et précise que si le Cse Ifac a des factures en souffrance urgente la Direction les honorera.

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, demande que la règle concernant la périodicité de versement de la subvention de fonctionnement soit respectée.

**Les membres du CSE Ifac rappellent que lors de la réunion du 8 octobre dernier Le Président nous avait garanti un versement de la totalité de la subvention de fonctionnement due au plus tard en fin de semaine, ce qui n'a pas été fait.**

**ii. Aide Juridique**

En attente versement de la subvention de fonctionnement pour honorer la facture.

**iii. Site Web**

Le site est presque fonctionnel, en attente de certains éléments (liste des salariés et matricules).

**Anthony LESAGE** fait une présentation du site, et souhaiterait créer un petit groupe de travail pour la finalisation du site avant de le mettre en ligne.

**iv. « HelloCse » « [www.helloce.fr](http://www.helloce.fr) »**

L'action est en cours le fichier des salariés bénéficiaires a été transmis :

Les salariés ayant transmis une adresse électronique sont entrain de recevoir leurs codes d'accès.

Les autres salariés recevront un coupon par leur directeur d'établissement avec leurs codes d'accès, Sylvain Landau a reçu ce jour les coupons et doit les dispatcher.

**v. Dotation du matériel CSE**

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, demande qui doit supporter les charges de dotation de matériel aux différents élus qui ne sont pas équipés et ne peuvent pas assister aux réunions actuellement.

**Didier SINTES le Président** => le CSE

**Didier SINTES** conseille aux membres du CSE de passer par Laurent Devillers afin de s'assurer que les postes informatiques soient compatibles avec les différents réseaux et bases de données Ifac.

**vi. Nomination d'expert-comptable**

Débat

**Didier SINTES le Président**, rappelle que la validation des comptes est à la charge du CSE Ifac.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

**vii. Nomination de représentants de proximité ou R.S. Syndicale**

Non

**POINT 4 : Questions du CSEe relatives à SSCT**

**a) Dossiers inaptitudes et suivis des dossiers**

██████████ : Salariée en arrêt de travail, une proposition de Rupture Conventionnelle sans négociation avec une formation juridique qu'elle souhaitait auparavant lui a été faite. Madame EL MILOUDI par courriel informe l'instance qu'aucun reclassement n'est possible à son sens et souhaiterait être déchargée de tout engagement professionnel.

➤ **Les membres du CSE Ifac donne un avis favorable à la procédure de rupture de contrat de travail**

██████████ : Salarié victime d'un accident de travail il y a un an et demi. A son retour au sein de l'Ifac ce salarié s'est senti isolé, manque de reconnaissance de ses supérieurs hiérarchiques, => découragement total. Une procédure de reclassement a démarré le 13/10/2020 sans aboutissement, à ce jour ce salarié a un autre projet professionnel et souhaiterait être déchargé de ses obligations contractuelles avec l'Ifac.

➤ **Les membres du CSE Ifac donne un avis favorable à la procédure de rupture de contrat de travail.**

██████████ : Salariée en inaptitude, la Médecine du travail a jugé aucun reclassement possible toute activité professionnelle serait préjudiciable à sa santé.

➤ **Les membres du CSE Ifac donne un avis favorable à la poursuite de procédure de rupture de contrat de travail.**

**Mohamed FAKHRI** a été sollicité par une salariée se sentant victime d'harcèlement et souhaiterait connaître l'avancée de l'enquête interne.

**Didier SINTES le Président** => l'enquête est en cours, **Caroline GRUET** précise que ce dossier dépend du CSE 92 ou du CSE Central, et qu'aucune réponse ne sera faite auprès du CSE Ifac car ce dossier ne relève pas des dispositions de celui-ci.

**b) Accord d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes**

Point reporté

**c) Nomination de référent d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes CSE ifac**

Le CSE Ifac demande à l'employeur de pouvoir nommer un référent parmi ses élus. La réponse de l'employeur est négative car il existe déjà une commission égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui est constituée d'un certain nombre de membres élus du CSE Ifac, les référents existent de fait.

**d) Nomination de référent harcèlement CSE ifac**

Afin de permettre à Coralie Anton d'être en binôme au même titre que les autres CSE, Régis CONDOMINES a proposé sa candidature.

➤ **Régis CONDOMINES est élu à la majorité du CSE Ifac**

**e) Rapport 2 019 de la Médecine de travail/CRAMIF**

Point débattu à la commission SSCT, un rapport sur l'accidentologie sera transmis à la prochaine réunion de la Commission SSCT.

**Mohamed FAKHRI** demande si le CSE Ifac peut avoir une vision sur le bilan annuel de la Médecine du travail sur leur actions ?

**Caroline GRUET**, => ce point pourrait être une mission de la Commission SSCT, le bilan est fourni sur site et n'est pas centralisé => travail à mettre en place pour compiler les données.

Débat ... Point reporté à la prochaine réunion

**f) Les marchés entrants et sortants 2020 et les problèmes rencontrés d'ordre sociale, organisation temps de travail et plannings annuels**

**Didier SINTES** => CRM

Pour le moment l'outil est en cours de finalisation.

**Didier SINTES** : Pour précision, quand un nouveau marché rentre dans l'Ifac, le marché se greffe au fonctionnement de l'Ifac. (Article L1224 Alinéas du Code du travail)

**POINT 5 - Base de données économique et sociale (BDES)**

**a) BDES**

- i. Mise à jour des éléments**
- ii. Simplification accès**

Les membres du CSE Ifac n'ont toujours pas accès à la BDES ; SharePoint => dossier vide.

**Caroline GRUET**, fait le point avec Laurent Devillers => point reporté

**b) Retour sur l'AG ifac (assemble général) et l'AG ifac (conseil d'administration)**

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, demande un retour de l'AG 2019

**Laurent BARTOS et Stéphanie KAUS** étant absents => pas de retour

**POINT 6 - Actions sociales**

**a) Chèques cadeaux de Noël 2020**

Estimation actuelle de l'action chèque Noël : 176 410€

Tous les établissements ont reçu les dossiers pour vérification des effectifs, sauf Sartrouville et les Yvelines, certains établissements ont déjà répondu, échéance au 15/11/2020.

Les commandes pourront être passées rapidement les fonds ont été versés.

Cette année le CSE Central a pris la décision de dématérialiser les chèques cadeaux, avec possibilité de rematérialiser les chèques selon le choix du salarié.

Les salariés qui ont transmis une adresse électronique recevront leur coupon d'activation par courriel, les autres recevront leur coupon par les Directeurs d'établissement.

**b) Chèques Vacances 2021**

Point reporté, trop tôt pour définir les effectifs.

Le CSE Ifac demande au CSE central de revoir les conditions d'attribution (=> avancement de la période de référence d'un mois)

**c) Prise en charge Bafa des enfants des salariés par l'IFAC ou les établissements**

**Christine LORET**, rappelle les conditions de prise en charge Bafa des enfants de salariés validées au CSE Central : 15% par l'employeur, 30% par CSE. Le CSE Central a demandé à l'employeur d'augmenter la participation à 20%.

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, rappelle que sur un PV le CSE Ifac avait acté que les enfants de salariés de plus de 16 ans ne peuvent pas bénéficier de l'action sociale. Et qu'il avait proposé que les Directeurs d'Etablissement prennent en charge à hauteur de 50% la formation Bafa des enfants

de salariés sous forme de remise commerciale, comme c'est déjà le cas sur certains établissements (=> Etablissement PACA).

**Didier SINTES le Président**, la position de l'employeur n'a pas changé la participation Ifac accordée pour les enfants de salariés reste à 15%.

**Le CSE Ifac** réitère sa demande de prise en charge supplémentaire auprès de l'employeur, en précisant que sur l'année 2019, 3 enfants de salariés ont participé à la formation BAFA.

Pour les autres événements les demandes sont traitées régulièrement, quelques soucis de transmissions des bons liés au « télétravail ».

**d) Bilan comptable des ASC 2019/2020**

**Mohamed FAKHRI le Secrétaire**, demande au CSE Central de faire un bilan écrit sur les ASC 2019/2020

**Sylvain LANDAU** transmet à nouveau le rapport :

<b>Éléments de bilan des sommes dépensées en 2019 &amp; BP 2020</b> <b>Commission Activités Sociales et Culturelles du CSE central de l'ifac 8 octobre 2020 – 11h30</b>
--

	<b>2019</b>	
<b>Budget disponible =&gt;</b>		<b>191 870,26 €</b>
<b>Consommation (estimation)=&gt;</b>		<b>157 449,69 €</b>
<b>Disponible =&gt;</b>		<b>34 420,57 €</b>

1. Chèques cadeaux de Noël :  
 Fonctionnement suivant : budget de 134 840 € (2 factures 133 240 & 1 600)  
 De 0,001 à 0,2999 ETP : 30€      De 0,3 à 0,4999 ETP : 50€      De 0,5 à 1 ETP : 80€
2. Actions collectives : 20 437,19 € sollicités
3. Évènements (naissance, adoption, unions) : 1 680 € ( commande de 2 100 €)
4. Prise ne charge BAFA : 492,50 €

	<b>2020</b>	
<b>Dotation au 31/08/2020 =&gt;</b>		<b>182 359,29 €</b>
<b>Estimation du 1<sup>er</sup> septembre au 31/12/2020 =&gt;</b>		<b>127 000,00 €</b>
<b>Reliquat 2019 =&gt;</b>		<b>34 420,57 €</b>
<b>Budget Disponible =&gt;</b>		<b>343 779,86 €</b>

1. Chèques vacances : budget Total de 172 320,50 €  
 De 0,3 à 0,4999 ETP : 50 €      De 0,5 à 0,7999 ETP : 80 €      De 0,8 à 1 ETP : 120 €
2. Chèques cadeaux de Noël : à la suite des retours de nos collègues, nous proposons le fonctionnement suivant : budget de 178 500 €  
 De 0,001 à 0,2999 ETP : 30 €      De 0,5 à 0,7999 ETP : 80 €  
 De 0,3 à 0,4999 ETP : 50 €      De 0,8 à 1 ETP : 120 €
3. Actions collectives : 30 000 €
4. Évènements (naissance, adoption, unions) : 4 000 €
5. Prise ne charge BAFA : 2 000 €

Budget à ce jour => 386 820,50 € - Déficit probable => - 43 040,64 €

#### POINT 7 – Barème kilométrique

Les salariés ne comprennent pas pourquoi le barème de remboursement des frais kilométriques a été plafonné à 5CV alors que le législateur prévoit un barème jusqu'à 7 CV.

- ⇒ Note de service de 2013 réactualisé en 2017, précisant que le barème de remboursement des frais kilométriques est plafonné à 5CV, et qu'il est préférable d'utiliser les véhicules de service mis à disposition par l'employeur, l'utilisation des véhicules personnels doit relever de l'exception.

**Anthony LESAGE**, demande comment cela peut relever de l'exception, puisque dans le parc automobile de l'IFAC il y a si peu de véhicules, par rapport au nombre de personnels utilisant leur propre véhicule.

- **Prime mobilité douce** (400 €), pour l'achat d'un vélo mis en place par le législateur sans déterminer les modalités. L'ifac travaille sur un accord de mise en place qui sera actif avant la fin de l'année.

#### POINT 8 - NAO 2020

- **Avancement des négociations/accord d'entreprise**

A la Suite de la dernière réunion de négociation annuelle, les délégués syndicaux sont en attente du projet.

**Didier SINTES** assure qu'il sera disponible avant la fin de la semaine.

#### POINT 9 – DIVERS

**Nathalie MADEIRA** est inquiète sur le nombre de cas positifs et cas contacts, et demande de bien insister sur les gestes barrières.

**Abdelmajid BENAMAR** s'inquiète sur les délais d'intervention de l'ARS et de la Sécurité Sociale, surtout sur certains sites où les remplacements se font au pied levé.

**Yann BONNICHON** demande que la procédure de l'ARS soit rappelée, et estime que lors des réunions de travail les gestes barrières ne sont pas toujours respectés, il demande la possibilité de mettre en place le télétravail lorsque cela est possible.

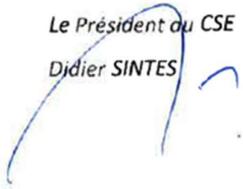
**Didier SINTES** assure que si le poste est éligible au télétravail, celui-ci doit être privilégié, cette décision relève du délégué régional.

**Anthony LESAGE** souhaite que les réunions de travail impliquant la présence de plusieurs animateurs de sites différents puissent être faites en visioconférence lorsque les animateurs sont équipés afin de limiter les risques.

**Anthony LESAGE** demande de nouveaux masques avant les vacances de Noël.

**La séance est levée à 19h 36**

Le Président du CSE  
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE  
Mohamed FAKHRI

